JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7316196701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7316196701

Cette annonce a été mise en ligne le **13 janvier 2023** sur **Actu.fr - Reveil Normand**
Pour le département : **27 - EURE**

CABINET « JURISTES – CONSEILS – SABLIERE »
Société d'Avocats inscrite au Barreau de l'Eure
425, Rue Clément Ader – Bât. C - 27000 EVREUX - Tél : 02.32.33.42.56

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Evreux (Eure), du 10 Janvier 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée unipersonnelle, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : « BF BUSINESS ».
Objet : l'acquisition, la détention et la gestion de droits sociaux, titres et valeurs mobilières ; activités de holding animatrice de groupe à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe, toute mission de direction générale opérationnelle et technique, de gestion de sociétés et d'actions d'assistance aux entreprises, au profit de toute société dans laquelle elle détient une participation.
Siège : Fixé à SACQUENVILLE (27930 - Eure), 1, Rue du Mesnil.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Evreux, au greffe duquel les sta-tuts seront déposés.
Capital : 27.000 €uros, constitué uniquement au moyen d'apports en nature.
Président : Monsieur Florentin BOISSIERE, demeurant à SACQUENVILLE (27930 - Eure), 1, Rue du Mesnil.
Admission aux Assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justifi-cation de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collec-tive.

Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Sauf exceptions légales, les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

Pour Avis
Le Président

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex